

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1397

présenté par
Mme Hostalier, M. Fasquelle et M. Decool

ARTICLE 78

Supprimer l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions prévues trouveraient mieux leur place à l'alinéa 21, qui prend en compte un « bassin de vie », et donc les modes de transport envisagés.

Cet ensemble sera plus cohérent.